

COMMUNE D'IXELLES
Madame Nathalie Gilson
Echevine de l'Urbanisme
Chaussée d'Ixelles, 168
B - 1050 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/réf. : 7B/PU/MB/FF/2015/99 (Corr. : Mme F. Ficherouille)
N/réf. : AVL/JMB/XL-2.526 /s.573
Annexe : 1 dossier

Madame l'Echevine,

Objet : IXELLES. Chaussée d'Ixelles, 99. Rehaussement d'un étage, aménagement de trois logements, modification de la façade, aménagement de trois balcons et placement d'un groupe de froid en intérieur d'îlot. Avis de la CRMS.

En réponse à votre lettre du 22/06/2015 sous référence, reçue le 23/06/2015, nous vous communiquons ***l'avis défavorable*** émis par notre Assemblée, en sa séance du 08/07/2015, concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne une maison néoclassique du début du XIXème siècle (1836) qui compte aujourd'hui trois niveaux dégressifs (le plan d'origine de 1839 n'en comptait que deux). Elle est située dans les zones de protection de l'église Saint-Boniface et de la Maison communale. Située à proximité de l'angle de la rue du Prince Royal, elle est visible de loin en fond de perspective de loin. Le rez-de-chaussée a été complètement transformé récemment et comprend un accès distinct vers les étages. La façade est très sobre, elle comporte au premier étage des fenêtres à arc en plein cintre, formule caractéristique de la période néoclassique entre 1820-1840, comme on en trouve rue Keyenveld, par exemple. L'immeuble comprend trois appartements distribués par la cage d'escalier d'origine.

Le projet vise la rénovation des appartements. La cage d'escalier en bois et à balustres est démolie et reconstruite en béton, perpendiculairement à sa position d'origine, ce qui bouleverse toute l'organisation intérieure. En façade avant, les interventions sont encore plus radicales, la rénovation de la façade comprend un nouveau revêtement de panneaux isolants en fibrociment (qui aurait la capacité de purifier l'air ?). Les niveaux sont conservés mais la travée latérale droite devient terrasse et les baies restantes sont réduites et retravaillées en format horizontal. Les cadres des baies sont noirs.

Avis de la CRMS

La façade d'origine avec ses fenêtres à arc en plein cintre est particulièrement intéressante et gagnerait à être restaurée (enduit de ton clair). Le traitement horizontal qui est prévu n'a pas de sens entre des immeubles qui ont conservé leur rythme vertical et composent un cadre approprié aux immeubles importants du quartier. Les fenêtres seraient considérablement réduites et les grands murs nus seraient incongrus dans la continuité de la rue. La CRMS s'interroge également sur la pertinence d'aménager des terrasses en façade avant : elles ont tendance à déstructurer l'enfilade et ne se justifient pas dans un lieu de trafic intense.

La CRMS demande donc de conserver/restaurer la façade avant et de privilégier une rénovation qui respecte le caractère néoclassique du bien.

Veillez agréer, Madame l'Echevine, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire
c.c. : SPRB – D.M.S. : Mme O. Goossens ; SPRB – D.U. : M M. Briard.

M.-L. ROGGEMANS
Présidente